

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNION DES MAIRES DE L'OISE

Séance du 13 Mai 2013 à 9h30
à Clermont

Monsieur Vasselle ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du CA du 11 mars 2013

Ce procès-verbal est soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, il est adopté à l'unanimité.

2. Présentation et intervention du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Oise (CDOS)

Monsieur Vasselle donne la parole à Monsieur Jean-Claude Lavernhe, Président du CDOS Oise et à Monsieur Sébastien Michaux, Chargé de développement.

Monsieur Michaux commence par présenter le comité Départemental Olympique et Sportif de l'Oise qui regroupe notamment plus de 50 comités sportifs isariens.

Il revient ensuite plus largement sur les missions et les actions du CDOS. Ainsi le comité intervient dans la formations des bénévoles associatifs.

Il organise également des actions de promotions du sport et de l'olympisme telles que la Journée Olympique, des colloques sur l'actualité sportive ou le Séminaire des Présidents sportifs.

Le Comité est également investi dans le dispositif sport santé à travers l'organisation de jeu ludique et d'expositions culturelles.

Il indique que le Comité souhaite élaborer un partenariat local avec l'Union des Maires de l'Oise à l'image du partenariat national existant entre l'Association des Maires de France et le Comité Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Monsieur Lavernhe souhaite qu'il y ait une véritable concertation et coordination entre les deux structures. En effet, il y a une volonté de construire ensemble des politiques sportives cohérentes au bénéfice de la population des territoires.

Cette concertation pourrait notamment s'opérer autour du schéma départemental des équipements sportifs, du soutien des politiques sportives locales ou encore autour de la participation au projet éducatif territorial.

Monsieur Vasselle remercie le CDOS pour cette présentation et donne la parole aux administrateurs présents.

Monsieur Pinsson est favorable à ce partenariat notamment afin de pouvoir bénéficier de l'aide d'experts dans le cadre du recensement des équipements sportifs.

Monsieur Ollivier revient sur le problème de la refonte du CNDS puisque les demandes de subvention sont désormais étudiées au niveau national.

Monsieur Barthélémy souhaite avoir connaissance du protocole d'accord entre l'AMF et le CNOSF et suggère de baser notre collaboration sur ce partenariat existant.

Après discussions, le conseil d'administration est d'accord pour établir un partenariat avec le CDOS au regard du protocole d'accord entre l'AMF et le CNOSF.

Des rencontres entre l'UMO et le CDOS seront mises en œuvre afin de rédiger ce partenariat dans la plus grande concertation.

3. Intervention de Monsieur Jean-Marc TEULIERES, Directeur Départemental des Finances Publiques sur le passage au PESV2 (Protocole d'échanges standard) au 1^{er} janvier 2012

Monsieur Vasselle remercie Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'être présent ce jour devant notre conseil d'administration. Il lui laisse la parole afin qu'il présente aux administrateurs présents le protocole d'échanges standard.

Monsieur Teulières commence son intervention en indiquant que le PES est un Protocole d'Echanges Standard électronique entre l'ordonnateur et le comptable.

Il vise à remplacer, à terme, les protocoles actuels de transmission de flux variés. Ces flux sont multiples (Indigo, Hmandat, etc...) et nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie (titres, mandats...)

Le PES est donc une évolution majeure qui va permettre de dématérialiser les pièces comptables et les pièces-justificatives.

Ainsi, il indique que le PES devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 et qu'il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs concernés sur ce sujet.

Il indique que ce passage au PES implique une mise à jour du logiciel comptable de la commune. Cette mise à jour sera gratuite ou non en fonction de l'éditeur du logiciel.

Il précise également que la grande majorité des logiciels comptables utilisés sur le département sont prêts pour le passage au PES.

Il insiste sur la formation nécessaire du personnel dans ce domaine puisque que si les données ne sont pas correctes, elles ne sortiront pas de la commune et ne pourront pas être traitées.

Monsieur Vasselle demande si les services de la Direction Départementale des Finances Publiques pourront former le personnel dans ce domaine et si le CNFPT pourra également proposer des formations.

Monsieur Teulières indique que le personnel pourra obtenir des formations par le biais du CNFPT et de l'ADICO. Il indique également que l'éditeur du logiciel dispose d'un service d'assistance.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Teulières pour son intervention et propose que l'UMO diffuse cette information auprès des communes et communautés de communes du département.

4. Arrêté des comptes 2012 et fixation du barème de cotisations pour 2014

Monsieur Vasselle donne la parole à Madame Lefebvre, trésorière de l'association afin de nous présenter les comptes 2012.

Madame Lefebvre commence par indiquer qu'à la clôture de l'exercice 2012, **l'association dégage un excédent de 51 870 €**, plus important que l'année précédente (hors provisions), et partagé, avant impôt sur les bénéfices, entre **22 478 € de résultat d'exploitation et 28 517 € de résultat financier** auxquels il convient d'ajouter **1 439 € de résultat exceptionnel**.

Elle précise que les produits d'exploitation ont augmenté de 7.72 % et que les charges d'exploitation ont augmenté de 5.53 %

Concernant les produits d'exploitation, elle indique que s'ils ont légèrement augmenté, c'est principalement sous l'effet de l'opération de production de notre annuaire des Maires version 2012. En effet, sa réalisation a été prise en charge en partie par une régie publicitaire dont le montant total s'est élevé à 11 200 € (pour un coût total de l'opération de 19 759 €)

Concernant les charges d'exploitation, elle indique que quelques variations sont à remarquer :

- Les charges liées à l'utilisation quotidienne des locaux (électricité et gaz) ont légèrement diminué, passant de 2 286 € à 1 874 €, les factures de gaz et d'électricité ayant respectivement diminué de 31 et 12 %.
- Nous ne louons plus notre véhicule que nous avons acquis par utilisation des fonds propres en septembre 2012 pour un montant de 16 970 €.
- Les frais de documentation et d'abonnement se sont stabilisés (montant total de dépenses : 5 894 €, contre 5 437 € en 2011) : la base documentaire de l'association ayant été en effet, pour partie, été remise à jour en 2011.
- Les frais de formation ont diminué de 43 %, passant de 29 880 € à 17 090 €. C'est le fruit d'une augmentation du nombre de sessions de formations assurées via des partenariats, moins coûteuses, et également du fait de formations marchés publics assurées sans coût pour l'association par Elise Marsay-Denous.
- L'assemblée Générale a, en 2012, de nouveau « coûté » à l'association (contrairement à 2011, année pour laquelle elle avait été une opération neutre du fait du partenariat avec l'Agence de communication « Picardie la gazette »). Les frais directement liés à cet événement se sont donc élevés à 19 670 €, pour un remboursement de 11 800 € par les partenaires.
- Les honoraires d'avocats sont assez stables puisqu'ils sont passés de 8 396 € à 9 640 €.
- nous avons réalisé l'annuaire 2012 pour un montant total de 19 759 €, et avons créé un nouveau site internet pour un montant de 14 270 €.

Madame Lefebvre revient ensuite sur quelques chiffres clés du compte de résultat.

Monsieur Vasselle remercie Madame Lefebvre pour cette présentation détaillée et donne la parole à Monsieur Letarnec, commissaire aux comptes de l'association.

Monsieur Letarnec revient sur quelques points du compte de résultat qu'il convient de préciser.

Il indique que l'excédent est un peu plus important que l'année précédente du fait notamment d'un congé maternité non remplacé.

De même, afin de suivre la même logique comptable que lors de la création de notre premier site internet en 2003, le nouveau site de l'association a fait l'objet d'un amortissement.

Monsieur Vasselle remercie Monsieur Letarnec pour son intervention et demande aux administrateurs s'il y a des questions ou des formulations à propos de cet arrêté des comptes.

En l'absence de remarques ou observations éventuelles, l'arrêté des comptes est adopté à l'unanimité.

Monsieur Vasselle donne ensuite la parole à Madame Lefebvre pour la présentation de la proposition de barème de cotisations pour 2014.

Madame Lefebvre indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les cotisations pour l'année 2014.

En l'absence de remarques ou observations éventuelles, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux : concertation du conseil d'administration suite à la sollicitation de l'avis du président de l'UMO à ce sujet

Monsieur Vasselle indique qu'il a été sollicité par Monsieur le Préfet qui souhaite connaître son avis concernant le projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux et plus particulièrement la question du redécoupage des cantons.

Il évoque pour sa part un problème concernant les cantons ruraux et un manque de souplesse de la loi à ce sujet. Il revient également sur la notion de proximité que doit avoir le conseiller général.

Il laisse ensuite la parole aux administrateurs présents afin de recueillir les avis de chacun.

Monsieur Marini précise qu'il y a actuellement un recours devant le conseil constitutionnel. Il n'est pas impossible que des éléments de la loi soient remis en question avec des modifications plus ou moins importantes. Le verdict est attendu dans les deux semaines à venir.

Concernant le nombre de conseillers généraux, il précise que les amendements déposés ont été jugés irrecevables car l'augmentation du nombre de conseillers généraux entraîne une augmentation des charges publiques. Il s'agit d'une contrainte importante de la loi.

A supposer que le texte reste en l'état, il y a effectivement une consultation auprès des parlementaires et des associations d'élus de la part du Préfet.

Concernant les sept parlementaires de l'UMP, il a été décidé de remettre une proposition commune au Préfet qui sera rendue publique.

Monsieur Marini estime que le texte rencontrera des difficultés d'application.

Monsieur Bosino propose que l'Union des Maires de l'Oise reprenne la déclaration de l'AMF sur ce texte.

Il revient ensuite sur l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires qui est inacceptable.

Les conseillers communautaires n'auront plus aucun compte à rendre aux conseillers municipaux et on va vers la « mort des communes ».

Par ailleurs, ces réformes se font sans que la population du pays ne puisse intervenir. Il faut un véritable échange avec la population.

Concernant la parité pour l'élection des conseillers généraux, il y avait un autre moyen de l'obtenir en choisissant l'élection à la proportionnelle.

Monsieur Vasselle suggère d'adopter une position globale proche de la position adoptée par l'AMF à ce sujet et d'y joindre la position de chaque sensibilité politique puisqu'il est difficile d'adopter une position unique sur ce sujet.

6. Point sur l'organisation de l'assemblée générale 2013

Madame Marsay-Denous indique qu'il convient de trouver un ou plusieurs thèmes à aborder lors de notre prochaine assemblée générale.

Après débat, il est décidé d'aborder sous forme d'une table-ronde le thème des finances locales et celui de l'urbanisme.

Cette table-ronde réunira des techniciens, des parlementaires, et des élus de sensibilité différente. La présidence de la table-ronde sera assurée par un membre de l'association.

7. Désignations

Monsieur Vasselle suggère, compte-tenu de la tenue des élections municipales dans moins d'un an, de reporter toutes les désignations après le renouvellement des conseils municipaux.

- Commission départementale de la sécurité routière

Report de la désignation après les élections municipales

- Commission du titre de séjour

Report de la désignation après les élections municipales

8. Questions diverses

- Sondage sur la réforme des rythmes scolaires

Madame Marsay-Denous indique que l'Union des Maires de l'Oise a réalisé un sondage auprès des communes concernant la réforme des rythmes scolaires.

Ainsi, 44 % des communes interrogées ont répondu à notre sondage et 89 % de celles-ci ont demandé le report de l'application de la réforme pour la rentrée 2014.

- Les indemnités des élus assujetties aux cotisations sociales

Madame Marsay-Denous apporte une information aux administrateurs concernant les indemnités des élus assujetties aux cotisations sociales.

En effet, elle indique que le gouvernement a décidé de mettre fin au « régime spécial » et d'assujettir tous les élus percevant des indemnités de fonctions au régime général de sécurité sociales d'une part et d'autre part de permettre à tous d'adhérer aux régimes de retraite par rente.

Cet assujettissement doit viser, pour l'ensemble des risques, les indemnités de fonctions perçues par les élus locaux, y compris les membres d'EPCI, lorsque le montant des indemnités de fonctions dépasse une fraction de la valeur du plafond de la sécurité sociale. Toutefois, « si l'élu suspend ou cesse toute activité professionnelle pour l'exercice de son mandat, les indemnités de fonctions inférieures à ce montant sont assujetties ».

Elle précise que le décret d'application fixe cette fraction du plafond de la sécurité sociale à 50 % ce qui correspond, pour 2013, à un montant d'indemnité de fonctions supérieur à 1 543 euros par mois. Le texte précise les dispositions applicables en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles et prévoit notamment que le taux de la cotisation est applicable aux agents non titulaires des collectivités.

Elle indique que ce texte s'applique aux indemnités de fonctions afférentes aux mandats débutant à compter du 1^{er} janvier 2013, ainsi qu'aux mandats en cours au 1^{er} janvier 2013, au titre de la période du mandat postérieure à cette date.

Madame Marsay-Denous indique que l'Association des Maires de France a adressé une note à ce sujet à l'ensemble des communes du département.

Monsieur Barthélémy et Monsieur Le Tallec s'interrogent sur les modalités d'application de cette réforme en cas de cumul de mandats.

- Projet de plateforme de dématérialisation des marchés publics

Madame Marsay-Denous évoque ensuite le projet de l'Union des Maires de l'Oise de proposer aux collectivités adhérentes l'utilisation d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Elle indique que l'association a réalisé une étude auprès des autres associations de maires disposant de cet outil. Au regard, des résultats, des contacts ont été pris avec une société qui réalise déjà cette prestation notamment pour une association d'élus et pour des grandes collectivités.

Le coût supporté par l'association serait de 4 800 € environ par an.

Madame Marsay-Denous indique qu'il s'agit d'un véritable service offert aux adhérents et que nous serons disponibles pour répondre à toutes les questions qu'ils pourront se poser concernant la mise en ligne des marchés sur cette plateforme, sans pour autant procéder à la mise en ligne des annonces bien sûr.

Monsieur Barthélémy s'interroge sur la charge de travail supplémentaire que cela pourra engendrer pour le personnel de l'association.

Monsieur Vasselle suggère de prendre attache auprès des autres associations d'élus disposant de cet outil afin d'avoir un éclairage de leur part sur ce point.

Monsieur Bouchez propose d'associer l'ADTO et le SE60 à cette démarche.

Monsieur Vassel est favorable et demande à Madame Marsay-Denous de prendre attache auprès de ces deux structures.

Il propose d'évoquer à nouveau ce point lors du prochain conseil d'administration.

9. Date du prochain conseil d'administration

Lundi 9 septembre 2013, à 9h30

Le Président

Alain VASSELLE

Etaient présents :

Mme Isabelle BARTHE, Maire de Cernoy
M. Stanislas BARTHELEMY, Maire de Longueuil-Sainte-Marie
M. Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire
M. Lucien BOUCHEZ, Maire d'Haudivillers
Mme Michèle BRICHEZ, Maire d'Hondainville
M. Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire du Plessis-Brion
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-sainte-Félicité
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle
Mme Nadège LEFEVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray
M. Gérard LEMAITRE, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle
M. Philippe MARINI, Maire de Compiègne
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont
M. Jacques PINSSON, Président de la Communauté de communes de la Ruraloise
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers
M. Alain VASSELLE, Maire d'Oursel-Maison

Assistaient également à cette séance Elise MARSAY-DENOUS, Directrice de l'UMO, et Lucie DEHEYER, Responsable administrative

Etaient excusés :

Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais
M. Philippe COFFIN, Maire de Nanteuil-le-Haudouin
M. Edouard COURTIAL, Maire d'Agnetz
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines
M. Alain De PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvais
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne

M. Arnaud FOUBERT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois
M. Jean-Pierre GILLES, Maire de Montagny-en-Vexin
M. Michel GOES, Maire de Wavignies
M. Boris GOGNY-GOUBERT, Maire de Saint-Rémy-en-l'Éau
M. Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers
Mme Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
M. Guy MAILLARD, Maire de Saint-Germer-de-Fly
M. Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont
M. Roger MENN, Maire de Liancourt
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville
M. Luc REDREGOO, Maire de Thiescourt
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil